

N.I.F. C.C.F.

DECLARATION DES REVENUS DES SOCIETES

Exercice comptable/ fiscal
Du...../...../20....
au .../...../20.....

A. IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE :

Dénomination ou Raison sociale :

.....

Forme Juridique :

.....

Secteur d'activités : *Commerce Générale* *Finance & Assurances* *Industrie* *Services* *Mines*

Boîte Postale.....à.....Téléphone.....

E-mail.....

Adresse géographique : Province.....Commune.....

Zone.....Quartier/Colline.....

Avenue.....Rue.....Numéro.....

B. REVENUS D'AFFAIRES OU COMMERCIAUX :

Détermination du résultat fiscal		Montant
1	Chiffre d'affaires imposable de l'exercice	
2	Chiffre d'affaires exonéré de l'exercice	
3	Production vendue	
4	Production stockée	
5	Production déstockée	
6	Production immobilisée	
7	Produits divers (revenus du capital, plus-values, bénéfice réalisé à l'étranger, etc....)	
8	Total recettes réalisées (1+2+3+4 ou-5+6+7)	
9	Total des charges d'exploitation	

10	Résultat Comptable (ligne 8-9)			
11	Réintégrations :			
	+Charges non déductibles (Total de l'annexe 1)			
	Les déductions :			
12	-Chiffre d'affaires exonéré de l'exercice -Report des déficits des exercices fiscaux précédents (Total de l'annexe 2) -Intérêts perçus sur les bons du trésor			
13	Résultat fiscal dégagé :	Bénéfice		
		Perte		
14	Impôt minimal au taux de 1% du CA au cas où Bénéfices taxables < CA/30			
15	Impôt sur bénéfices au taux de 30% en cas du Résultat supérieur à CA/30			
16	Réduction du taux d'imposition si le contribuable est bénéficiaire des avantages du Code des investissements	Taux :	2% s'il emploie entre 50 et 200 travailleurs burundais soumis à l'IRE 5% s'il emploie plus de 200 travailleurs burundais soumis à l'IRE.	
Décompte de l'impôt à payer				
17	Crédit d'Impôt à l'investissement validé par l'Administration fiscale après réalisation de l'investissement			
18	Retenues subies sur les marchés publics de 4% (Total de l'annexe 4)			
19	Retenues de prélèvement forfaitaire de 3% à l'importation (Total annexe 6)			
20	Autres retenues prévues par la loi			
21	Acomptes provisionnels déjà versés (Total de l'annexe 5)			
22	Impôt dû ou payé à l'étranger			
23	Solde à payer au moment du dépôt de la déclaration = (lignes 14 ou 15 ou 16-17-18-19-20-21-22)			

Les indications portées sur la présente déclaration sont certifiées sincères et exactes.

Fait à le /...../ 20.....

Le Comptable
Nom et Prénom

Le Conseil Fiscal
Nom et Prénom

Le Dirigeant de la société
Nom et Prénom

Signature et cachet

Signature et cachet

Signature et cachet

N.B : Cette déclaration doit être accompagnée obligatoirement des documents prévus par l'Article 29 de la loi sur les procédures fiscales et non fiscales.

Les taux de 1% et 30% sont prévu par l'Article 103 de la loi n°1/14 du 24/12/2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24/01/2013 relative aux impôts sur le revenu Le crédit d'impôt est prévu dans l'ordonnance n°540/418 du 09/03/2010 portant mesure d'application de la loi n°1/23 du 24/09/2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi n°1/24 du 10/09/2008 portant code des investissements du Burundi

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION FISCALE

<p>Amende fixe pour retard de déclaration et pénalités pour retard de paiement (BIF) :</p> <p>24. Base (Ligne 23)</p> <p>25. Amende fixe</p> <p>26. Pénalités pour paiement tardif (10%)</p> <p>27. Total amendes et pénalités (Lignes 25+26)</p>	<p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p>
---	---

Mode de paiement	Quittance
<p>Espèces <input type="checkbox"/></p> <p>Carte Cash <input type="checkbox"/></p> <p>Banque : <input type="checkbox"/> chèque N°.....</p> <p>O .V <input type="checkbox"/> N°.....</p> <p>C.S.T <input type="checkbox"/> N°.....</p> <p>Autres <input type="checkbox"/> Réf.....</p>	<p>Numéro.....</p> <p>Date.....</p> <p>Montant payé.....</p> <p>Restant dû.....</p>

Pour accusé de réception

Nom et Prénom de l'Agent :.....

.....

Fonction.....

Signature

Date : le..... / / 20.....

Cachet de l'Administration

N.B : Cette déclaration doit être accompagnée obligatoirement des documents prévus par l'Article 29 de la loi sur les procédures fiscales et non fiscales.

Les taux de 1% et 30% sont prévu par l'Article 103 de la loi n°1/14 du 24/12/2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24/01/2013 relative aux impôts sur le revenu Le crédit d'impôt est prévu dans l'ordonnance n°540/418 du 09/03/2010 portant mesure d'application de la loi n°1/23 du 24/09/2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi n°1/24 du 10/09/2008 portant code des investissements du Burundi



ANNEXES A LA DECLARATION DES REVENUS DES SOCIETES

NIF	
Nom ou Raison sociale	

Exercice Comptable /Fiscal

Du...../...../20.....
 au/...../20.....

Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

	ANNEXE1 : REINTEGRATIONS	Montant
1	Dividendes et participations aux bénéfices	
2	Montants affectés à la constitution des réserves, provisions et autres fonds à des fins spécifiques, à l'exception des provisions constituées par les banques et Ets financiers et des provisions pour créances irrécouvrables remplissant les conditions prévues par la loi.	
3	Amendes, et autres pénalités similaires	
4	Les dons faits aux organismes sans but lucratif dépassant 1% du chiffre d'affaires et les dons faits aux organismes à but lucratif quel que soit le montant ¹	
5	-Impôt sur les bénéfices d'affaires ; - Impôt acquitté à l'étranger dépassant l'impôt normalement applicable sur les bénéfices réalisés au Burundi -la TVA déductible	
6	Les dépenses à caractère personnel	
7	Les Amortissements et autres coûts résultant de la réévaluation des actifs	
8	La quote-part de l'usage privé des dépenses mixtes ² (40% du montant dépensé)	
9	Les dépenses de représentation dépassant 1% du CA dans la limite de dix millions de FBU ³	
10	Intérêts payés sur les prêts et avances reçus des personnes liées dépassant 30% des bénéfices imposables	
11	Divers (annexer le détail)	
12	Total (à reporter sur la ligne 11 de la déclaration)	

¹ Le point 4 de l'Article 55 de la loi n°1/14 du 24/12/2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24/01/2013 relative aux impôts sur le revenu

² Article 12 de l'Ordonnance Ministérielle n°540/214 du 05/03/2021 portant mesures d'application de la loi n°1/14 du 24/12/2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24/01/2013 relative aux impôts sur le revenu

³ Le point 9 de l'Article 55 de la loi n°1/14 du 24/12/2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24/01/2013 relative aux impôts sur le revenu

ANNEXE 2 : Déficit fiscal cumulé des 5 ou 6 exercices fiscaux précédents

Exercice fiscal	Montant du déficit reportable
20.....	
20.....	
20.....	
20.....	
20.....	
20.....	
Déficit fiscal cumulé (à reporter à la ligne 12 de la déclaration)	

NB : le report du déficit de la 6^{ème} année concerne uniquement le secteur d'exploitation des substances minérales.

Annexe 3 : Informations liées aux avantages reçus du Code des Investissements

A. Renseignements généraux		
1. Date d'obtention du certificat d'éligibilité		
2. Entreprise en création		
3. Entreprise en extension, réorganisation ou réhabilitation		
4. Montant de l'investissement initial (en BIF)		
5. Secteur de l'investissement		
6. Période d'investissement (plan d'investissement)	De...../...../..... à/...../.....	
7. nombre d'emplois créés durant l'année		
B. Détermination du Crédit d'impôt de l'année		
<i>Nature de l'investissement de l'actif amortissable</i>	<i>Montant des investissements</i>	<i>observations</i>
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		

7.		
8.		
9.		
10.		
11. Total du montant des investissements (ligne B1 à B10)		
C .Détermination des subventions publiques reçues		
1 .Droits de douanes		
2. TVA		
3. Droits d'enregistrement		
4. Autres		
5. Montant total des subventions publiques reçues (ligne C1 à C4)		
6..Base de calcul du crédit d'impôt (ligne B11-C5)		
7. Crédit d'impôt non encore validé par l'Administration fiscale		

ANNEXE 4 : Retenues de 4% du montant hors TVA⁴

N°	NIF	Nom de la personne préleveur	N° de la facture	Montant de la facture HTVA	Montant de l'impôt retenu	Date de paiement de la facture	Réf de paiement ou N° OP ou OV
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
Total							

⁴ La retenue de 4% est prévu par le premier alinéa de l'Article 120 de la loi n°1/14 du 24/12/2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24/01/2013 relative aux impôts sur le revenu

ANNEXE 5 : Acomptes provisionnels payés.

	Montant payé	N° de la quittance de paiement	Date de paiement
1 ^{er} acompte			
2 ^{ème} acompte			
3 ^{ème} acompte			
Total			

ANNEXE 6 : Retenues de 3% de la valeur en douane les importations des marchandises destinées à la revente sauf le pour carburant⁵

N°	Date DMC	Numéro de DMC	Valeur en douane des importations	Impôt retenu et payé	Réf de paiement ou N° OP ou OV
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

Je certifie que les indications portées sur les présentes annexes sont correctes et sincères.

Fait à Le/...../20....

⁵ La retenue de 3% est prévu par le deuxième alinéa de l'Article 120 de la loi n°1/14 du 24/12/2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24/01/2013 relative aux impôts sur le revenu

Nom et Prénom de l'Exploitant

Signature et Cachet

Nom et Prénom du Comptable et/ou Conseil

Signature et Cachet
